



# LETTRE PARLEMENTAIRE DE CHRISTIAN REDON-SARRAZY SÉNATEUR DE HAUTE-VIENNE



**Christian  
REDON-SARRAZY**

*Membre du groupe Socialiste,  
Écologiste et Républicain*

*Membre de la Délégation sénatoriale  
aux entreprises*

*Membre de la Commission  
des affaires économiques*

*Sur décision de la Commission des Affaires économiques du Sénat, j'ai été nommé le 28 septembre 2022 Vice-Président de la mission de contrôle qui établira un état des lieux des difficultés rencontrées par nos territoires dans sa mise en œuvre.*

*Je reste naturellement à votre écoute sur toute problématique que vous pourriez rencontrer, et je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancée des travaux du Sénat et de mon activité parlementaire.*

**Christian REDON-SARRAZY**  
Sénateur de la Haute-Vienne

Madame, Monsieur,

*en septembre 2020, vous m'avez accordé votre confiance pour vous représenter au Sénat. Cet engagement au service de notre département m'honore et m'oblige.*

*Aussi, comme je vous l'avais promis, je souhaite avec cette lettre vous tenir informés de mon action au sein de la Haute Assemblée.*

*Au cours de ces deux premières années de mandat, ma méthode de travail n'a pas changé : vous rencontrer dans vos communes, être à l'écoute de vos demandes et vos besoins, afin de garantir un lien de proximité et conduire au mieux mon action parlementaire.*

*En tant que sénateur, mon devoir est de porter votre parole au Parlement à travers mes différentes missions : vote de la loi, contrôle du Gouvernement grâce à divers outils – travail en commission, mission d'informations, questions orales et écrites, débats thématiques.*

*Attaché à défendre les intérêts de notre département, notre modèle d'élevage extensif, l'avenir de nos forêts et la permanence de nos services publics, je porte une attention toute particulière à la question de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » qui, je le sais, vous préoccupe.*

## AU SOMMAIRE...

**Actualités sur le ZAN** p.2-3

**Une attention particulière donnée à l'avenir de nos forêts** p.2-3

**Un représentant des réalités agricoles de nos territoires** p.4-5

**Loi de santé animale européenne** p.5

**En Haute-Vienne** p.6 à 8

**S'informer, comprendre et agir : les missions du Sénateur** p.9

**Contrôler l'action du Gouvernement pour mieux représenter les territoires** p.10-11

**Questions sur nos enjeux locaux** p.11

**Venir au Sénat** p.12

**Ma suppléante, Julie Lenfant** p.12

**Mon équipe parlementaire** p.12



## Actualités sur le ZAN

*Etat des lieux  
d'une préoccupation  
majeure pour  
nos élus locaux.*

**E**n 2021, dans le cadre du projet de Loi Climat et Résilience, la Commission des Affaires Economiques a mis en place un groupe de travail afin d'étudier la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » avancé par le Gouvernement dans les territoires. Au sein de ce groupe j'ai souhaité porter la voix de nos départements et mettre en lumière les actions que nos élus et acteurs locaux mènent déjà sur ces problématiques.

La France a connu au cours des dernières décennies une intensification de l'artificialisation de ses sols. Cette artificialisation, notamment suite au développement urbain, s'est faite au détriment des terres agricoles, menaçant ainsi directement l'autonomie de notre pays dans sa production alimentaire. Elle a également des conséquences environnementales dramatiques : dégradation de la capacité des sols à absorber l'eau par infiltration, perte de

biodiversité, réduction du potentiel de stockage carbone, renforcement des « îlots de chaleur » en milieu urbain. Le terrible épisode de sécheresse que notre pays a connu durant l'été a confirmé le degré d'urgence dans lequel nous nous trouvons désormais.

Attaché à lutter contre les menaces pesant sur l'environnement, notre groupe de travail a confirmé la nécessité d'agir sur cette problématique en fixant des objectifs ambitieux. Néanmoins, notre travail constant au contact des acteurs locaux nous a permis de constater que ces derniers étaient déjà mobilisés sur ce sujet, en utilisant les mécanismes à leur disposition (Plans Locaux d'Urbanismes (PLU), Schémas de Cohérence territoriaux (SCoT)) pour lutter contre l'artificialisation des sols.

En guise de conclusions, notre groupe de travail a estimé qu'il était nécessaire de territorialiser, d'articuler et accompagner.

- **Territorialiser**, car les lois portées par le Gouvernement tendent à oublier les dynamiques des localités. Dans ce cas précis, la Loi Climat sur la question

de l'artificialisation fixait des objectifs communs et uniformes, ne prenant pas en compte la réalité disparate de l'artificialisation des sols entre les régions.

Nous avons défendu - avec succès - que des objectifs pertinents puissent être déclinés à l'échelle locale.

- **Articuler**, puisque nous avons souhaité rappeler que les localités sont soumises à de nombreuses contraintes en terme de politiques publiques pouvant être contraires à un objectif de « zéro artificialisation nette » (Loi SRU avec la construction de logements sociaux, la relocalisation des activités industrielles stratégiques, etc.). Afin de réussir à articuler et synthétiser ces objectifs, il est nécessaire de les résoudre au niveau local.

- **Accompagner**, car mettre en place des politiques réglementaires n'est pas une approche suffisante face à l'ambition « Zéro Artificialisation Nette ». Pour cela, nous avons défendu l'accompagnement local des acteurs tant par le levier financier (Établissements publics fonciers, Fonds friches, incitations fiscales) que par le levier technique.

En tant que chef de file du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain sur cette question, j'ai porté un ensemble d'amendements défendant ces conclusions.

**Cependant, ni la loi, ni les décrets d'application n'ont su articuler l'objectif ZAN avec les contraintes territoriales. En avril 2022, le bureau de l'AMF a donc déposé un recours devant le Conseil d'Etat afin de les revoir en profondeur et de laisser une marge de main d'œuvre suffisante aux acteurs locaux.**

**Dans un souci de concertation entre l'Etat et les territoires, le Sénat a souhaité créer une mission de contrôle en septembre 2022. J'y siégerai au nom de la Commission des Affaires économiques et de mon groupe politique, en tant que Vice-président.**



## Une attention particulière donnée à l'avenir de nos forêts

*Un patrimoine essentiel  
à protéger et à organiser.*

**D**epuis le début de mon mandat, je défends les intérêts de nos forêts et de la filière bois qui en dépend directement. Membre du groupe d'étude « Forêt et filière bois » au Sénat, j'ai soutenu, au nom du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, une proposition de loi visant à pérenniser la simplification de l'accès aux données forestières pour les experts. Cette simplification s'impose en outre comme une nécessité pour permettre aux experts d'accomplir leurs missions et assurer une gestion durable de nos forêts, dans un contexte de morcellement de ces dernières entre des petits propriétaires privés, de menace environnementale, et de nécessaire mise en valeur rationnelle de notre patrimoine forestier.

En 2020, dans le cadre d'un débat sur la forêt française face aux défis climatiques, économiques et sociaux au Sénat, j'ai interpellé le Gouvernement sur l'importance de nos forêts pour faire face aux enjeux climatiques. La filière bois permettrait à elle seule de compenser près de 20% des émissions françaises de CO2. Pour cette raison, les 150 millions d'euros alloués par le plan de relance au reboisement et à la régénération de nos forêts étaient une bonne initiative. Néanmoins, j'ai proposé que les aides publiques au reboisement soient conditionnées à l'attribution d'une certification de gestion durable des espaces forestiers. L'Etat doit en effet s'assurer que les aides publiques attribuées aux propriétaires forestiers seront utilisées en respectant les critères de durabilité inscrits au cœur même de cette démarche.



Malgré ma proposition, le ministre a préféré rester sur sa position, indiquant que trop de conditions aux aides compromettraient leur efficacité, arguant par ailleurs que les forestiers et propriétaires forestiers seraient déjà inscrits dans une démarche de durabilité. Pourtant, le Gouvernement impose régulièrement de telles conditions à nos collectivités...

En début d'année, j'ai soutenu une proposition de loi visant à « limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée ». Les zones de non-droit permettant la chasse sur propriété privée sans le contrôle de

l'OFB (Office français de la biodiversité) empêchent la libre circulation de la faune sauvage, pourtant obligatoire. Ce phénomène d'engrillagement des espaces naturels est un non-sens environnemental et un danger pour nos territoires, la vie et la reproduction de la faune sauvage - essentielle à la préservation de la biodiversité de nos espaces naturels. Dans le même temps, le texte permet d'assurer le respect des propriétés privées rurales et forestières. J'ai également plaidé dans le sens du développement d'un arsenal législatif adapté pour les maires afin de leur permettre de pleinement lutter contre ces pratiques.



De plus, je co-dirige le groupe de travail « Avenir de la politique forestière » au sein du groupe Socialiste de la Commission des affaires économiques afin de mieux saisir les enjeux d'avenir concernant la forêt et la filière bois. Notre groupe a mené sur plusieurs mois de nombreuses auditions d'acteurs de la filière afin de collecter leurs constats et leurs propositions pour sauvegarder nos forêts et protéger l'ensemble de leurs acteurs. Ces auditions nous serviront de base pour être force de proposition sur les enjeux touchant à l'avenir de nos forêts.



## Un représentant des réalités agricoles de nos territoires

*Défendre un modèle  
agricole extensif,  
respectueux des hommes  
et des bêtes.*

**E**n tant que sénateur de la Haute-Vienne, je porte naturellement une attention particulière aux questions agricoles. J'ai d'ailleurs intégré le groupe d'études « Agriculture et alimentation » ainsi que le groupe d'étude « Élevage » du Sénat afin de me saisir pleinement de ces enjeux.

En 2021, je me suis opposé au nom du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain à une proposition de loi « portant des mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires ». Cette loi, de nature libérale, promeut un modèle agricole monopolistique de type « firme », et

non pas le modèle d'une agriculture diverse, familiale et avec une répartition équitable des terres, qui caractérise notre département. La terre n'est pas un capital comme les autres, pouvant être marchandisé comme n'importe quel bien. **J'ai assumé et défendu le facteur humain contre le jeu des capitaux, et dénoncé le processus d'accaparement des terres par quelques-uns et les risques d'une dérégulation incontrôlée** - déjà pointée du doigt par les SAFER. Par ailleurs, j'ai souligné l'incompatibilité du modèle mercantile défendu par cette loi avec la volonté générale d'une agriculture plus locale, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, de nos sols. Notre patrimoine agricole est un bien commun, une ressource collective qu'il nous faut défendre.

**Lors des débats concernant la nouvelle PAC, en 2021, j'ai demandé au Gouvernement de définir précisément**

**les « zones intermédiaires » et les aides auxquelles elles pourront spécifiquement prétendre, à l'image de l'ICHN.** Face à la volonté du Gouvernement d'augmenter les aides sur les protéines végétales à hauteur de 2 à 4% du budget de la PAC, et au risque que ce rééquilibrage ne se fasse au détriment des aides couplées bénéficiant à l'élevage, j'ai insisté sur leur caractère vital pour la filière bovine. Le modèle d'élevage extensif que nous connaissons en Haute-Vienne est largement en phase avec les objectifs fixés par la loi Egalim, et doit donc être préservé.

En janvier 2022, j'ai émis certaines réserves sur la proposition de résolution favorisant le développement de l'agrivoltaïsme en France. L'idée d'optimiser la production agricole, d'apporter un revenu supplémentaire à nos agriculteurs et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique est louable et mérite d'être soutenue. Ces pratiques positives permettent de réduire la consommation en eau de nos cultures alors même que notre territoire est sujet à des sécheresses de plus en plus récurrentes et violentes. L'agrivoltaïsme permet en outre une meilleure photosynthèse, réduit le stress thermique sur nos plantations



que ce soit en été, durant les épisodes de forte chaleur, ou en hiver lors des gels. Toutefois, **j'ai souligné le risque d'accaparement du foncier agricole si l'on venait à favoriser l'agrivoltaïsme sans poser des contours clairs à cette pratique et à l'accès aux aides pour la développer.** En outre, ces pratiques peuvent encourager des acteurs extérieurs à transformer des surfaces agricoles destinées à la production alimentaire en sources de revenus passifs.

Initialement, la proposition de loi prévoyait justement de rendre les surfaces dédiées à l'agrivoltaïsme éligibles aux aides de la PAC, ce qui aurait considérablement renforcé les risques de spéculation foncière.

Tout en reconnaissant les bénéfices de l'agrivoltaïsme, j'ai donc émis

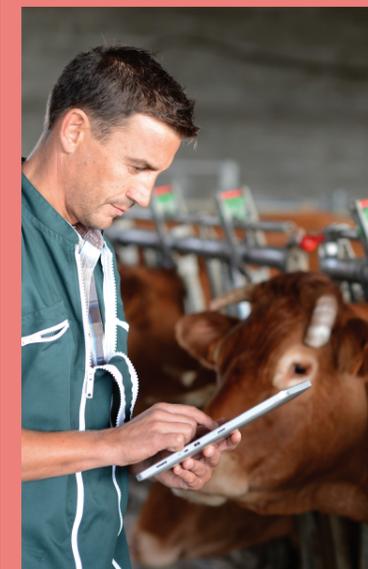


des réserves quant à leur mise en œuvre en appelant à la prudence et à l'encadrement.

Déjà sensibilisé sur cette question par l'intermédiaire des élus de notre département, **j'avais interrogé fin 2021 la Ministre des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la problématique de l'installation de panneaux photovoltaïques en zone rurale.** La priorité est souvent donnée à des dossiers portant des projets au volume conséquent, au détriment de projets de taille plus modestes mis en attente dans nos territoires. Pourtant, ces projets soutiennent le développement de nos collectivités et de nos exploitations agricoles, notamment pour les plus jeunes qui s'installent. Déterminer l'urgence des projets selon des critères tels que la nature du porteur, la taille et le type d'activité, permettrait de favoriser des projets - notamment agricoles - vitaux pour la consolidation de nos territoires.

Pour le début de la session parlementaire 2022-2023, je serai chef de file du groupe Socialiste sur la proposition de loi en faveur du développement de l'agrivoltaïsme. L'examen du Sénat permettra, je l'espère, de définir les critères nécessaires à l'encadrement de cette nouvelle pratique pour les exploitations agricoles.

## Loi de santé animale européenne



Lors d'une séance de questions orales, j'ai alerté le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur les difficultés engendrées par la mise en application de la loi de santé animale européenne de 2021 pour les éleveurs bovins, notamment limousins. J'ai alors averti que l'évolution du protocole vaccinale passant de 10 à 60 jours entre l'injection et la vente serait impossible à appliquer pour nos éleveurs sans un temps d'adaptation. Par la même occasion, j'ai pu évoquer la nécessité de garantir aux éleveurs un prix qui couvre véritablement leurs coûts de production.

Le ministre m'avait alors assuré de son engagement sur ces questions et aurait négocié un report d'avril à septembre de l'application de la loi pour permettre aux agriculteurs français de s'adapter.

## En Haute-Vienne...

En tant que sénateur, mon rôle est à la fois de voter la loi et de porter la voix des élus locaux et des acteurs de nos territoires auprès de l'Etat. J'ai donc entrepris de maintenir un contact récurrent avec l'ensemble des protagonistes qui sont au cœur des dynamiques de la Haute-Vienne. Retour sur quelques-unes de ces rencontres depuis 2020.



À Châteauneuf la Forêt, en 2020, alerte sur la pénurie de médecins en zone rurale et inauguration d'un local municipal commun aux autres professionnels de santé.



À Arnac-la-Poste et Mézières-sur-Issoire, en octobre 2021, inauguration des bureaux de Poste aux côtés des élus locaux, du Préfet et des représentants de La Poste et des services partenaires.



À Saint-Just le Martel, vernissage de la 40<sup>e</sup> édition du Salon de la caricature, du dessin de presse et d'humour. Plaisir prolongé le lendemain par une inauguration, en hommage à Gérard Vandembroucke, devant la mairie qu'il a dirigée pendant 25 ans, d'une rue à son nom en présence de ses proches et de nombreux élus.



À Limoges, après une réunion à la Banque de France puis une réunion DETR à la Préfecture, rencontre de Mr. Louis Furlaud, Maire de Saint-Cyr le 24 septembre 2021.



À Bellac, ma suppléante Julie Lenfant a signé le 3 septembre 2021 une convention avec les pompiers volontaires et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.



À Meuzac, inauguration des locaux municipaux de la boulangerie et du magasin d'alimentation le 29 octobre 2021.



À Limoges, commémoration du 8 mai 1945.



À Limoges, table ronde organisée par la CAPEB le 12 février 2021 sur la place de l'artisanat du bâtiment dans le développement de nos territoires.



À Bellac, 58<sup>e</sup> foire des reproducteurs ovins et rencontre du Maire des Grands Chézeaux le 6 septembre 2021.

À Chaptelat, remise de la Médaille du Mérite Agricole à Monsieur Roger Chabretou, Président du Conservatoire de l'abeille noire limousine, par ma suppléante Julie Lenfant le 20 novembre 2021.



À Mézières-sur-Issoire, Inauguration d'une Maison France Services le 7 octobre 2021.



À Bessines, visite du Premier Ministre et du Ministre des Transports le 20 septembre 2021 pour l'inauguration du Centre d'Innovation en Métallurgie Extractive (CIME).



À Limoges, rencontre de nombreux élus le 16 octobre 2021 en présence d'André Laignel, premier Vice-président de l'Association des Maires de France lors de l'Assemblée Générale de l'Association des maires et élus de la Haute-Vienne.

## En Haute-Vienne... suite

À Saint-Léonard de Noblat,  
visite du Président  
de la République  
le 25 janvier 2022.



À Saint-Junien, inauguration du salon  
« les Portes du Cuir » le 17 juin 2022.



À Oradour-sur-Glane,  
remise des insignes de  
Commandeur de l'Ordre  
national du Mérite à Robert  
Hébras, survivant du  
massacre du 10 juin 1944,  
le 25 janvier 2022, par le  
Président de la République.



À Limoges,  
visite des locaux  
de la Banque  
alimentaire  
en mai 2021.



Cérémonie  
commémorative  
de la bataille  
du Mont Gargan,  
à Saint-Gilles-les-Forêts,  
le 6 juin 2022.



Aux Grands Chézeaux, foire du 1<sup>er</sup> mai,  
l'occasion de rencontrer administrés et élus.



À Isle, remise du label « territoire bio engagé »  
le 18 mai 2022. Le même jour, rencontre avec  
la maire de Condat-sur-Vienne.



## S'informer, comprendre et agir : les missions du Sénateur

Moyen d'enquête et d'étude de certaines problématiques, les missions d'information constituent pour les sénateurs un outil de contrôle du Gouvernement.



Également Vice-Président de la mission d'information sur « les influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français et leurs incidences », j'ai pu constater la menace que représentent les stratégies systémiques mises en place par des Etats étrangers pour influencer le monde académique français. Captation d'informations, influence culturelle et académique, pression, censure, désinformation, vol ou détournement de documents, espionnage; les Etats étrangers disposent d'un arsenal diversifié pour influencer notre monde académique. Notre rapport appelle à une action prioritaire sur ces enjeux afin de protéger les valeurs de liberté, d'intégrité, de transparence, de nos universités et centres de recherche, tout en garantissant la circulation de l'information et la collaboration internationale pour la recherche. Vous pouvez retrouver le détail de nos propositions sur le site du Sénat à cette adresse :

<http://www.senat.fr/rap/r20-873/r20-873-syn.pdf>

La mission d'information sénatoriale est un moyen pour les sénateurs de s'informer sur certains enjeux et problématiques qui touchent notre pays. Pour remplir cette mission, une délégation de sénateurs de l'une des commissions permanentes du Sénat se charge de mener une enquête approfondie afin de pouvoir être force de proposition. La mission d'information peut également être un moyen d'étudier l'impact de politiques publiques dans le cadre de la mission de contrôle du Gouvernement par le Sénat.

La mission d'information sur « les conditions de vie étudiante » dont j'ai été Vice-président, s'est attachée à retracer le parcours de nos étudiants et à comprendre leurs difficultés. J'ai notamment pris position en faveur d'un meilleur ancrage territorial de l'enseignement supérieur, avec une offre diversifiée d'établissements et une répartition équilibrée sur tout le territoire. Il est également important d'entretenir des liens complémentaires entre les établissements du supérieur et les structures locales - publiques comme privées - afin d'assurer l'insertion professionnelle des étudiants et la vitalité de nos territoires. Nous avons également souhaité souligner l'importance de créer un continuum entre le secondaire et le supérieur pour assurer la réussite de nos jeunes et faciliter leurs démarches. Mais surtout, nous avons été force de proposition pour lutter contre la précarité étudiante en matière de logement, de la santé, d'alimentation ou de handicap. Nous plébiscitons un accompagnement approfondi et constant des étudiants dans l'aide financière, la recherche de stage, l'emploi étudiant et l'insertion sur le marché du travail, au travers de nombreuses propositions que vous pouvez retrouver ici :

<http://www.senat.fr/rap/r20-742/r20-742-syn.pdf>

En 2021, la France était classée 11<sup>e</sup> pays le plus innovant au niveau mondial. Pourtant, peu de nos innovations deviennent des projets industriels sur notre territoire. Face à ce constat, j'ai présidé la mission d'information « Excellence de la recherche/innovation, pénurie de champions industriels : cherchez l'erreur française ». Notre rapport met en évidence l'importance de l'investissement et du soutien à l'innovation comme une source d'emploi et un moyen de conservation de nos « cerveaux ». Croquant au potentiel de la France dans sa capacité à innover et à créer des entreprises performantes dans un environnement dynamique, nous prônons la nécessité d'investir massivement et sur le long terme pour créer des champions industriels viables qui seront au cœur de la réindustrialisation de notre pays. Miser sur l'innovation, c'est aussi miser sur notre jeunesse et sa capacité à adresser les grands enjeux qui se posent et se poseront à la France. Pour cela, nous devons développer un écosystème public, administratif mais aussi privé, qui accompagne la transition d'une innovation vers une application industrielle concrète. Dans cette optique et afin d'interpeller plus directement l'État sur ce sujet prégnant, nous comptons poursuivre nos travaux par le biais d'une proposition de loi, actuellement à l'étude avec les services du Sénat, qui reprendra nos conclusions et suscitera de riches débats en faveur d'un meilleur investissement et soutien à l'innovation.

Pour plus de détails, je vous invite à lire la synthèse de notre rapport sur le site du Sénat : [http://www.senat.fr/commission/missions/2021\\_recherche\\_innovation\\_industrie.html](http://www.senat.fr/commission/missions/2021_recherche_innovation_industrie.html)

# Contrôler l'action du gouvernement pour mieux représenter les territoires



*Questions écrites,  
questions orales  
et questions au  
Gouvernement,  
autant d'outils  
également à  
disposition des  
sénateurs pour  
interpeller l'Etat et  
lui soumettre des  
préoccupations  
aussi bien  
nationales que  
locales.*

**A** fin de représenter au mieux nos territoires j'ai interrogé le gouvernement à plusieurs reprises sur des thématiques essentielles.

Lors de la crise du Covid-19 en 2020, j'ai sollicité le ministre des Solidarités et de la Santé sur les mesures d'urgences que le Gouvernement comptait mettre en place pour permettre un meilleur accès aux soins dans nos territoires ruraux, fortement touchés par la désertification médicale, d'autant plus préoccupante lors de la pandémie. Le gouvernement s'est contenté d'invoquer le développement de la télé-médecine allant à l'encontre des réalités de mauvaise couverture numérique de nos territoires, mais également de renvoyer à la responsabilité des localités pour répondre aux questions de lutte contre la désertification médicale sans proposer de véritables solutions structurelles et durables.

En 2021, j'ai souhaité questionner le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Julien Denormandie, sur les enjeux liés à la gestion de l'eau en Haute-Vienne. En outre, les épisodes climatiques extrêmes et récurrents, avec une pluviométrie excessive en hiver et des

sécheresses extrêmes en été, fragilisent les rendements des exploitants agricoles. Dans le même temps, les propositions de suppression des étangs - sans alternative - et l'iniquité de traitement des dossiers d'accès à l'eau entre départements et agriculteurs, posent des questions quant à la manière d'assurer une distribution juste de l'eau entre les agriculteurs dans un contexte de tension extrême sur la ressource. Le ministère a répondu en affirmant sa volonté « d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau » par le biais de la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui accompagne des projets d'aménagement de points d'eau (par puits filtrants ou forages sur des nappes perchées). Toutefois, le ministère a justifié son inaction en rejetant les problèmes - des aides au financement des aménagements et de l'iniquité de traitement des dossiers - sur les administrations décentralisées.

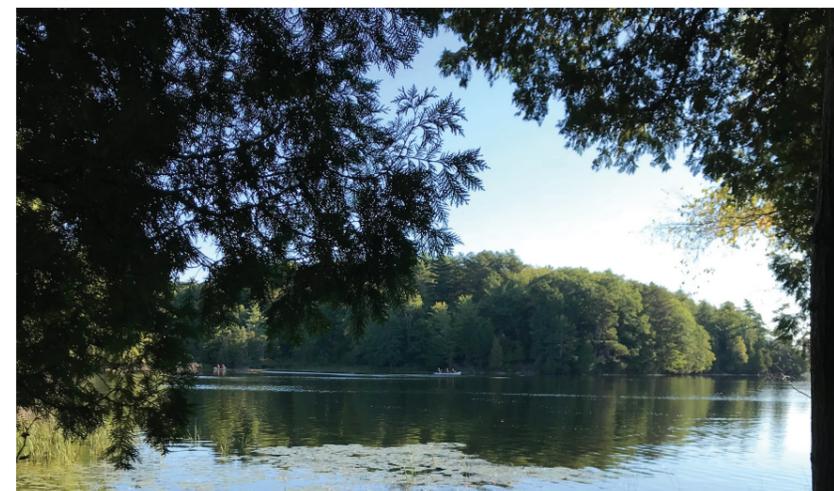
En 2021, j'avais déjà alerté le ministre de l'Economie, des Finances et de la relance au sujet de la flambée des prix des matériaux qui frappent l'artisanat et le bâtiment. Les entreprises font face à un paradoxe irrémédiable : les commandes sont importantes mais les difficultés d'approvisionnement, ainsi que l'augmentation des prix,

les empêchent de travailler comme elles le souhaiteraient. J'ai également souligné les problématiques concernant les chaînes d'approvisionnement du bois. Alors même que le tissu manufacturier français a besoin de bois pour son activité, nous exportons massivement nos matières premières vers les pays d'Asie, où elles sont transformées pour être ensuite exportées vers l'Europe. Au-delà de l'avenir de nos entreprises, c'est une véritable question de souveraineté économique et d'autonomie qui se joue ici. Le Gouvernement a alors répondu en mettant en avant sa volonté, à court terme, de gérer au mieux l'usage et la distribution des ressources

selon les besoins de chaque secteur. A long terme, il a affirmé vouloir investir massivement pour une reconquête de nos chaînes de production, de notre indépendance et de notre souveraineté stratégique sur les matières premières.

**Ces exemples démontrent mon engagement à alerter le Gouvernement sur des problématiques essentielles touchant nos territoires et que m'ont transmis les élus et autres acteurs locaux.**

Vous pouvez consulter sur le site du Sénat l'ensemble des questions que j'ai pu poser au Gouvernement en votre nom. Il vous suffit pour cela de cliquer sur ma fiche, rubrique « Questions ».



## Questions sur nos enjeux locaux

- Résiliation unilatérale des contrats d'énergie par les fournisseurs (juillet 2022)
- Formation des secrétaires de mairies (avril 2021)
- Professionnels du secteur social et médico-social exclus du Ségur de la Santé (février 2022)
- Baisse des crédits alloués aux acteurs de la politique de protection économique et sociale du consommateur (avril 2021)
- Impact économique des fermetures administratives des parcs zoologiques sur leur fonctionnement (avril 2021)
- Bien-être des poissons en élevage (avril 2021)
- Réforme de la première année des études de santé (avril 2021)
- Revalorisation salariale des personnels des résidences autonomie (mars 2021)
- Avenir de la Banque Tarneaud (mars 2021)
- Mesures de détection de la tuberculose bovine en Haute-Vienne (mars 2021).

# Visiter le Sénat



Toute l'année, la Chambre Haute se fait un honneur d'accueillir les élus locaux sur des créneaux privilégiés les mardis et mercredis, notamment à l'occasion des séances de questions au Gouvernement le mercredi après-midi.

Nous recevons également des groupes de jeunes de manière régulière. Dernière visite en date, celle du Conseil municipal des Jeunes de Condat-sur-Vienne, qui s'est rendu à Paris le 13 juillet 2022.

Si vous souhaitez venir au Sénat, nous pouvons organiser une visite guidée du Palais du Luxembourg pour les groupes n'excédant pas 40 personnes. La visite dure environ 1h30. Les modalités de ces visites varient selon que le Sénat tient séance ou non. Les jours de séance, priorité est donnée aux groupes d'élus locaux.

**A** l'occasion du Congrès des Maires 2021, les sénateurs socialistes de la Haute-Vienne ont eu le plaisir de recevoir au Sénat une délégation de maires du département.

Compte tenu des nombreuses demandes enregistrées, les visites doivent être réservées au moins six mois avant la date envisagée.



## Ma suppléante, Julie Lenfant

**S**uppléante de Christian Redon-Sarrazy depuis deux ans, également maire de Chaptelat et deuxième secrétaire communautaire à Limoges Métropole, j'ai à cœur de le soutenir dans sa présence sur notre territoire et d'assurer le relais des préoccupations des élus auprès du Sénat. Je ne peux que témoigner de l'engagement quotidien de Christian pour défendre notre département, sa qualité d'écoute et son souci de l'intérêt général.

Nous continuerons à vous accompagner tout au long de ce mandat, en venant à votre rencontre pour mieux répondre à vos attentes et soutenir vos projets.

Julie LENFANT

## Mon équipe parlementaire

### Au Sénat

**Emmanuelle Carre**  
Sénat - Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06  
e.carre@clb.senat.fr  
01 42 34 14 72

### A Limoges

**Joëlle Dupuy**  
Permanence parlementaire  
6 cours Gay-Lussac  
87000 Limoges  
j.dupuy@clb.senat.fr  
05 44 23 24 70



**Christian Redon-Sarrazy**  
Sénat - Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06  
c.redon-sarrazy@senat.fr  
Compte Twitter : @C\_REDON\_SARRAZY  
Blog : credonsarrazy.fr



Directeur de la publication / rédacteur : Christian Redon-Sarrazy  
Maquette & mise en page : Graphik Studio Limoges  
Illustrations : Sénat® - Graphik Studio Limoges® - Shutterstock®  
Pour diffusion numérique, cette newsletter est téléchargeable au format PDF sur le site <https://credonsarrazy.fr/>

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou vous opposer à leur traitement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Si vous ne voulez plus recevoir de messages de notre part, merci d'écrire à c.redon-sarrazy@senat.fr

*Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement tout article de la présente newsletter sans l'autorisation de l'éditeur. Articles L.122-4 et L.122-5 du code de la propriété intellectuelle.*